

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 février 2024

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 6, 7, 8 et 9 février 2024**

**2024 DDCT 18** Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (100 000 €).

**M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 23 janvier 2024 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Frédéric HOCQUARD, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 100 000 euros est attribuée à l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit, sise 10 passage des Abbesses 75018 Paris, au titre de l'année 2024 (2024\_01033).

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit, sise 10 passage des Abbesses 75018 Paris, une convention d'objectifs dont le texte, joint à la présente délibération, précise les modalités de la collaboration de la Mairie de Paris avec ladite association.

Article 3 : Sous réserve de la décision de financement au budget 2024 de la Ville de Paris, la dépense sera imputée au titre de la Politique de la Nuit.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**